

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

Par courriel seulement

Le 5 octobre 2021

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2018-043 relative au remplacement d'automatismes, d'appareillage et de bâtiments au poste de Duvernay
Votre dossier : R-4019-2017
Notre dossier : R054676 YF

Chère consoeur,

Comme par suite de la décision D-2018-043 rendue le 17 avril 2018, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant le remplacement d'automatismes, d'appareillage et de bâtiments au poste de Duvernay (le « Projet »), qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

Rappel des faits

Le 8 novembre 2017, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*¹ (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet précité.

Celui-ci vise à assurer la pérennité du poste de Duvernay et à maintenir la fiabilité et la continuité d'alimentation de ce poste. Le coût total initial du Projet s'élevait à 73,8 M\$, avec des mises en service prévues pour les mois de septembre de chacune des années 2019 à 2023 inclusivement.

Dans sa décision D-2018-043, page 18, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

¹ RLRQ c. R-6.01.

« La Régie de l'énergie :

AUTORISE le Transporteur à réaliser le projet relatif au remplacement d'automatismes, d'équipements d'appareillage et de bâtiments au poste de Duvernay, tel que décrit par le Transporteur;

DEMANDE au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionnait précédemment ce qui suit :

« [55] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15 % et s'il obtient l'autorisation du conseil d'administration à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite être informée sans délai. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 73,8 M\$ autorisé initialement.

Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

En août 2021, la haute-direction d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 61,3 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet au montant de 135,0 M\$. Sa mise en service finale est maintenant prévue pour le mois de novembre 2025.

Explication des écarts

La hausse du coût du Projet est étroitement liée à la complexité de sa réalisation. Les principaux écarts, totalisant 61,3 M\$, découlent principalement des éléments suivants :

- coûts de travaux des entrepreneurs (peu de disponibilité dans la région métropolitaine ayant comme conséquence une augmentation des coûts) ;
- prolongation des délais d'approvisionnement ;
- report des mises en service dû à la difficulté d'obtenir les retraits nécessaires occasionnant ainsi une révision de la planification des travaux ;
- coûts supplémentaires d'équipements : protection de défaillance de disjoncteurs à 315 kV, barre de relève souterraine à 315 kV, sectionneurs de mises à la terre de lignes à haute tension et mise à la terre corrodée, ainsi qu'impact de la COVID-19.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
d'automatismes, d'appareillage et de bâtiments au poste de Duvernay
(en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2018-043	Coût révisé	Écarts
Coûts de l'avant-projet	2 099,7	1 799,4	-300,3
Sous-total	2 099,7	1 799,4	-300,3
Coûts du projet			
Ingénierie, approvisionnement et construction	54 891,5	105 775,2	50 883,7
Client	11 382,6	20 047,8	8 665,2
Frais financiers	5 386,8	7 399,4	2 012,6
Sous-total	71 660,9	133 224,4	61 561,5
TOTAL	73 760,6	135 021,8	61 261,2

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, le Transporteur réitère que le Projet demeure nécessaire afin d'assurer la pérennité du poste de Duvernay et de maintenir la fiabilité et la continuité d'alimentation de ce poste. Il réitère son engagement à déployer tous les efforts afin d'en contenir le coût à l'intérieur des limites ci-dessus décrites.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette